



SYNDICAT INTERCOMMUNAL GAILLON-AUBEVOYE « SIGA 3C »

SEANCE DU COMITÉ SYNDICAL

Mercredi 18 Septembre 2024 – 17 heures 30

- - - - -

Procès-Verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit Septembre à dix-sept heures et trente minutes, le comité syndical du Syndicat Intercommunal Gaillon-Aubevoye « SIGA 3C », légalement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur COLLAS, Président, et en présence de :

Gaillon : Madame DELUCA (titulaire)
Madame HANTZ (suppléante)

Le Val d'Hazey : Monsieur COLLAS (titulaire)
Monsieur THIERRY (Suppléant)

Suppléante présente : Madame HADDOU

Absents excusés : Madame MARIEN, Monsieur JARRY, Monsieur LEJEUNE

Secrétaire de séance : Monsieur THIERRY

Date de la convocation : 12 Septembre 2024

Nombre de délégués :
En exercice : 4
Quorum : 3
Présents : 4
Votants 4

- - - - -

A – AFFAIRES GENERALES

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 FEVRIER 2024

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Monsieur COLLAS, Président, propose au comité syndical l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 Avril 2024.

Le comité syndical,

A l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du comité syndical du 10 Avril 2024.

2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur COLLAS

Monsieur COLLAS, Président, rappelle que lors du Comité syndical du 7 Décembre 2023, il avait été présenté un projet d'avenant n°4 pour changer de délégataire pour la gestion du cinéma de Gaillon au 1^{er} Février 2024.

Afin d'assurer la sécurité juridique de cet avenant qui n'a pas été signé avant le 1^{er} Février 2024, il est proposé au Conseil Syndical de délibérer à nouveau sur le sujet.

Rappel historique

Le syndicat SIGA 3C a confié la gestion du cinéma de Gaillon via une délégation de service public le 17 Décembre 2004 à la société « Les écrans Gaillonnais » pour une durée de 25 ans, soit jusqu'au 16 Décembre 2029.

En date du 17 Octobre 2016, cette DSP a été transférée de la société « LES ECRANS GAILLONNAIS » à la société « CINEMAS GRAND FORUM » suite à un jugement du tribunal de commerce d'Evreux.

Depuis ce transfert, trois avenants à la DSP ont été établis entre le délégataire « CINEMAS GRAND FORUM » et le SIGA 3C :

- Avenant n°1 en Avril 2018 : reprise par le SIGA 3C des charges de maintenance, d'entretien des locaux,
- Avenant n°2 en Novembre 2019 : reprise par le SIGA 3C du contrat de maintenance des installations de chauffage et de climatisation,
- Avenant n°3 en Octobre 2020 : reprise du contrat Dalkia pour le contrat de conduite, dépannage et garantie totale de chauffage et climatisation.

Projet de reprise par le groupe MEGARAMA

Suite aux négociations établies avec le délégataire actuel « CINEMAS GRAND FORUM » et, le groupe MEGARAMA, ce dernier souhaite reprendre le contrat de DSP du cinéma de Gaillon via la SAS CINEMA GRAND FORUM DIEPPE (elle-même reprise par la SA MEGARAMA).

Le groupe MEGARAMA a été créé en 1950 et est spécialisé dans l'exploitation cinématographique. Le groupe dispose actuellement de 25 cinémas pour 203 salles. Il est majoritairement implanté en France et est présent en Espagne et au Maroc. Au 31 Décembre 2022, le groupe comptait 352 collaborateurs dont 212 en France. Le groupe poursuit actuellement son développement en France et à l'étranger.

Concernant la reprise du cinéma de Gaillon, le groupe MEGARAMA **souhaite reprendre le contrat de DSP en l'état et sans aucune modification.**

Les horaires d'ouverture du cinéma de Gaillon resteront les mêmes qu'actuellement, tout comme la grille tarifaire. Le complexe de Gaillon pourra bénéficier de l'ensemble des cartes à entrées multiples du groupe MEGARAMA dont la validité est nationale.

De plus, le cinéma de Gaillon sera intégré aux outils de communication du groupe via Internet, Facebook, Instagram, TikTok, Allociné, applications Apple et Android).

Le groupe MEGARAMA envisage de conserver toute l'équipe actuelle pour la gestion du site de Gaillon qui bénéficiera des services supports du groupe (exploitation, finances, RH, programmation, communication, etc...).

En application de l'article 54 de la DSP en cours, tout changement de délégataire ne peut se faire qu'après l'approbation résultant d'une délibération du Conseil Syndical du SIGA 3C.

Aussi, par la présente délibération, il est proposé de **transférer l'actuel contrat de DSP à la SAS CINEMA GRAND FORUM DIEPPE (elle-même reprise par la SA MEGARAMA) à compter du 18 Septembre 2024.**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le contrat de DSP en cours pour la gestion du cinéma de Gaillon,

Vu la demande de reprise de la DSP dans des conditions identiques par la société SAS CINEMA GRAND FORUM DIEPPE (reprise par la SA MEGARAMA),

Sur proposition du rapporteur,

Le comité syndical,

A l'unanimité,

DÉCIDE que le contrat de DSP du cinéma de Gaillon actuellement attribué à la société « CINEMAS GRAND FORUM » soit transféré au profit de la société « SAS CINEMA GRAND FORUM DIEPPE (elle-même reprise par la SA MEGARAMA) » à compter du 18 Septembre 2024.

DÉCIDE d'approuver le projet d'avenant n°4 ci-joint en annexe visant à transférer la DSP du cinéma de Gaillon à la société SAS CINEMA GRAND FORUM DIEPPE (elle-même reprise par la SA MEGARAMA) à compter du 18 Septembre 2024 ;

AUTORISE le Président du syndicat SIGA 3C à signer cet avenant n°4 avec le délégataire sortant « CINEMAS GRAND FORUM » et le repreneur de la DSP « SAS CINEMA GRAND FORUM DIEPPE (elle-même reprise par la SA MEGARAMA) » ;

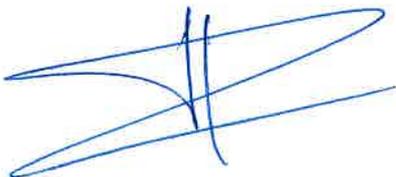
AUTORISE le Président du syndicat SIGA 3C à signer tout autre document dans le cadre de ce dossier.

B – QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses de la part des membres présents.

**PLUS PERSONNE NE DEMANDANT LA PAROLE,
LA SEANCE EST LEVEE A 17 HEURES 50**

Le Président



Philippe COLLAS

Le secrétaire de séance



Bruno THIERRY